



LA PRIME DE 1000 EUROS SANS CONDITION POUR LE DEMARRAGE DE LA 8 VITESSES !!!

**Objectif atteint pour la direction :
tout était calculé d'avance.**

Mars 2014

Comme nous l'avons dit, la CGT n'a pas signé l'accord salarial proposé pour 2014 parce que nous ne pouvons le cautionner pour plusieurs raisons.

La première raison. Parce que l'augmentation misérable proposée par la direction est loin des attentes des salariés. Nous rappelons que 495 salariés (dont 80% des salariés des ateliers) avaient signé la pétition fin 2013 pour une augmentation de 100€.

En réalité, la direction donnera 1% d'augmentation générale fin mai, ce qui signifie qu'on ne touchera rien durant les 5 premiers mois de l'année, ce qui représente 0,5% lissé sur l'année 2014.

La deuxième raison. L'augmentation du 1% au mérite (à la tête du client) pour le mois de décembre 2014 sera donnée qu'à la fin de l'année. **Où sont les 2% pour 2014 ???** Concernant les 20 plus bas salaires, c'est le résultat de sa politique des pourcentages au mérite que la direction pratique depuis des années. De plus, elle n'a pas besoin de signature quelconque pour augmenter réellement les bas salaires si elle le voulait elle pourrait très bien les donner et même plus encore.

La troisième raison. Maintien du salaire pour enfant malade.

Alors que le code du travail et le droit local ALSACE/MOSELLE prévoient le maintien de salaire en cas d'absence pour enfant malade pour une durée relativement sans importance (15 jours dans l'année) avec comme seule condition un justificatif médical, la direction n'accordera que 2 jours avec plusieurs conditions (comme d'habitude).

- **1^{ère}** condition : il faut avoir 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise
- **2^{ième}** condition : l'enfant doit être âgé de 12 ans ou moins
- **3^{ième}** condition : le salarié doit fournir un certificat médical
- **4^{ième}** condition : le salarié doit prouver que le conjoint ou la conjointe travaille le jour de l'absence. Les preuves doivent être fournies dans les 48 heures.

Nous ne pouvons pas cautionner un accord au rabais par rapport au droit local alors qu'à deux reprises, la direction a été condamnée par la Cour d'Appel, par la Cour de Cassation pour le maintien de salaire : **2 jours** pour enfant malade pour un salarié de l'entreprise et **3 jours** pour enfant malade pour un autre salarié et ce dans la même année, avec comme seul justificatif, un certificat médical.

Le rôle principal d'un syndicat c'est de faire appliquer et respecter les lois en vigueur avantageuses pour les travailleurs et non l'inverse !!!

Pour que les syndicats signent cet accord, la direction a fait son chantage habituel en déclarant : « Si vous me signez cet accord, je vous mets une prime pour le lancement de la 8 vitesses ». Elle a annoncé 500€ pour le lancement de cette transmission qui seront intégrés dans l'intéressement de 2014. La direction a rajouté **3 critères supplémentaires et les 11 critères existants ont été revus avec des sommes à la baisse.** Ce qui veut dire que si tous les critères sont acquis, l'intéressement de 2014 sera de **635€ brut maximum prime incluse** au lieu de **1050€ brut prime incluse.**

Où sont les avantages ??? Où sont les avancées ??? A vous de juger !!!

Nous tenons à rappeler que l'intéressement a été mis en place par le PATRONAT en 1959 pour limiter les augmentations de salaire et mettre en avant l'individualisme. Pour l'employeur, l'intéressement est déductible du bénéfice imposable de l'entreprise et il est exonéré de la taxe sur les salaires. Pour nous salariés, ce n'est pas un salaire car les sommes versées ne sont pas prises en compte pour le calcul de la retraite et les quelques euros que l'on reçoit sont imposables (sauf en cas blocage pendant 5 ans).

La CGT revendique **1000 euros sans condition** pour le lancement de la 8HP50.

Cette prime n'est pas exagérée et ne ferait que compenser les pertes financières de ces trois dernières années, partagées entre chômage partiel, gel des salaires 2010, 2011 et augmentations dérisoires pour 2013 et 2014.

Nous savons bien que le climat dans l'usine est plutôt à l'interrogation. Une forme de résignation, de sentiment d'impuissance s'installe. Nous savons aussi que notre niveau de vie baisse, que cela devient de plus en plus difficile pour un grand nombre d'entre nous de joindre les deux bouts.

A cela, il faut rajouter le stress quotidien que l'on subit, les fortes charges de travail, les cadences élevées. Quand on observe l'organisation du travail appliqué dans l'usine on est confronté au manque de moyens pour réaliser les tâches. La fatigue se fait ressentir de plus en plus. On a plus 20 ans ! Environ 50% des salariés d'atelier ont 50 ans et plus. Les relations entre les salariés et la hiérarchie sont tendues. La pénibilité « mentale du travail » n'est pas une cause à négliger.

Les 980 salariés de l'usine ne sont pas naïfs et savent très bien que c'est la direction qui mène la danse car pour l'instant, il n'y a pas de rapport de force suffisant pour la contraindre. Elle profite pleinement de la situation pour remettre en cause nos acquis.

Par contre, les dirigeants de cette entreprise et certains autres, ont depuis bien longtemps de nombreux privilèges et de très bons salaires. De plus, les directeurs et directrices perçoivent tous les mois des centaines d'euros pour leur retraite complémentaire payée par l'entreprise, c'est à dire, par le fruit de notre travail.

C'est pour cela que nous demandons la prime de 1000 euros sans condition et indépendante de l'accord d'intéressement. Si la direction veut vraiment « intéresser » les salariés, la loi l'autorise à donner plus de 18.000 euros par salarié. Nous en sommes bien loin avec ce que la direction veut donner.

Ce qu'il nous faut aussi

c'est une augmentation de salaire de 100 euros.

Seul un rapport de force suffisant pourra faire reculer cette direction dans sa volonté de nous réduire notre pouvoir d'achat et détruire notre

santé. Ce que craint le plus la direction, c'est l'intervention des salariés !!!